SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2026

À cette séance ordinaire tenue le 09 novembre 2026 sont présents, Madame la conseillère Irène Saint-Amand (nom légal : Irène Bass), Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Clément Godin, Sylvain Laquerre et Guy Vallée tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Lise Baillargeon.

Madame Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse ouvre l'assemblée à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous.

2026-11-09-204 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2026-11-09-205 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026**

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, Mme Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand (nom légal : Irène Bass)
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2026 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-11-09-206 **RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

La directrice générale dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 09 novembre 2026 au montant de 377 908.71 $ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES OCTOBRE 2026

#	**Fournisseurs**	**Montant**
1	Hydro-Québec	7 964.84 $
2	Telus	675.58 $
3	Telus Mobilité	238.17 $
4	Visa Desjardins: outils voirie: 1069.20$, It Cloud caserne: 3.39$, Adobe pour l'Éclaireur: 29.88$, Frais annuels: 60.00$, cellulaire garde voirie: 374.07$	1 536.54 $
5	Salaires nets des Élus, octobre	3 863.59 $
6	Salaires nets des Employés, octobre	24 982.75 $
7	Salaires nets des Pompiers octobre, 7 interventions (4 entraides, 1 SUMI, 1 mâchoire et 1 intervention locale), pratiques, travail administratif: Patrick Auger: 13h, Mathieu Champagne: 0.75h	6 048.45 $
8	Ministre du Revenu du Québec, remise octobre	17 771.42 $
9	Receveur Général du Canada, remise octobre	6 722.63 $
10	REER, cotisations octobre	3 597.92 $
11	Sun Life du Canada, assurance collective, octobre 2026 JG# 3138	5 658.05 $
12	Audrey Lefebvre: remboursement frais de non-résident	72.00 $
13	CAPSA: soutien financier annuel 2026	650.00 $
14	Excavation D. Joubin inc.: décaissement # 2 Laurent-Rivard	32 902.17 $
15	Construction 2T inc.: remplacer thermos à la cabane des loisirs	661.11 $
16	FQM: conception et études du projet de garage municipal et renouvellement de l'adhésion	53 854.07 $
17	Coop Novago: mun: 5317.14$, loisirs: 295.69$	5 612.83 $
18	Garage Conrad Audet: mun: 1847.84$ incendie: 757.97$	2 605.81 $
19	Ministre des Finances: sécurité publique 2e versement	62 491.00 $
20	Isabelle Gauthier: frais de déplacement, allocation pour cellulaire, botte et casque	841.03 $
21	Brassardburo: fourniture de bureau	509.90 $

22	Sonic Énergie: huile à chauffage caserne et garage	3 098.52 $
23	Négotel: téléphonie pour le bureau	272.72 $
24	Pierre Desjarlais: remboursement de taxes pour fermeture d'eau	47.07 $
25	Dave Tessier: chemin de contournement et planage rue Sauvageau	6 992.50 $
26	Fondation École secondaire de Saint-Marc: vins et fromages	160.00 $
27	Gérald Perreault: bail - servitude AQPM	75.00 $
28	Ferme G. Granbois et Fils inc.: bail - servitude AQPM	193.63 $
29	Claire Tessier: remboursement de taxe payée en trop	1 391.52 $
30	Gestion F. Bluteau inc.: remboursement de taxes pour fermeture d'eau	77.45 $
31	Canadien National: frais d'ingénierie Laurent-Rivard	1 379.70 $
32	Émilie Proulx: cadeaux pour l'Halloween	28.58 $
33	Municipalité de Saint-Thuribe: entente intermunicipale pour l'urbanisme	12 190.95 $
34	Poste Canada: Envoie la société d'histoire et le sondage MADA	265.92 $
35	Automatisation JRT: forfait IOT pp4 et AQSC	218.45 $
36	Gémel: plan pour le garage municipal	862.31 $
37	Sports Plus St-Casimir: scie à découpage pour la voirie et huile pour les pompiers	4 925.35 $
38	Imprimerie Germain: calendriers des collectes	669.73 $
39	Kemira: produit chimique pour l'AQSC	10 574.85 $
40	Saint-Marc-des-Carrières: entraide incendie	720.70 $
41	Bélanger Sauvé: consultations juridiques express (forfait mensuel)	117.28 $
42	Buropro citation: copies facturables pour la caserne	24.66 $
43	Les produits chimiques ProPlus: produits d'entretien ménager	1 380.77 $
44	Transport Gilles Tessier: asphalte 2026	57 300.73 $
45	Ville de Donnacona : inscription au festival des pompiers et facturation pour la cour commune	370.00 $
46	Jean Leclerc Excavation Inc: travaux de planage rue Sauvageau	4 311.56 $
47	Albert Tessier: ajustement du prix pour contrat de neige, pelle pour incendie chez Juno, transport de terre pour la fuite du 3e Rang et travail pour voirie	3 692.02 $
48	Ville de Pont-Rouge: quote-part pour compresseur	768.30 $
49	Garage Ghislain Tessier: antirouille escape et F-550 et changement d'huile du F-150	470.05 $
50	Groupe Vigneault: réparation lumières de rues et ajout d'une lumière sur l'île Grandbois	6 999.44 $
51	Thibault & Associés: test annuel des pompes portatives	1 574.47 $
52	TechniPC: vérification du logiciel PG non fonctionnel	632.36 $
53	Atkins Réalis: projet Laurent-Rivard	2 414.48 $
54	Eurofins: analyse de l'eau AQSC: 863.99 $, analyse de l'eau AQPM: 188.79$, analyse eaux usées: 173.79 $	1 226.57 $
55	Huot: outil voirie, pièces égout, pièces inventaire AQSC et chemin de contournement	13 221.21 $
	TOTAL DU MOIS:	**377 908.71 $**

	Municipalité:	**362 103.47 $**
	Loisirs:	**3 213.95 $**
	Incendie:	**12 591.29 $**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses (solde de l'encaisse de 1 773 724.73$ en date du 31 octobre 2026).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour du mois de novembre 2026.

Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Clément Godin souligne le succès du Salon des artisans et informe le conseil que l'Entraide de Saint-Casimir a été ouverte durant toute la fin de semaine. Il mentionne également avoir participé à l'événement « Vins et Fromages », organisé au profit de l'école secondaire de Saint-Marc.

Monsieur André Filteau informe le conseil que la bibliothèque est ouverte selon son horaire habituel.

Monsieur Michel Trottier informe le conseil que le Service de sécurité incendie (SSI) a effectué sept interventions au cours du mois d'octobre, soit quatre demandes d'entraide, une désincarcération à l'aide des mâchoires de vie, une intervention de type SUMI ainsi qu'une intervention locale. Il mentionne également que les travaux du chemin de contournement de la rivière Blanche Est sont terminés et précise que le pont sera fermé pour une période de trois à cinq ans.

Madame Irène Saint-Amand (nom légal : Irène Bass) informe le conseil des activités d'Halloween organisées par le Club Opti-Jeunesse. Elle présente également le nouveau réfrigérateur-partage de livres aménagé sur le terrain de la fabrique, ainsi que l'activité de Noël organisée en collaboration avec la Municipalité, qui aura lieu le 13 décembre prochain. Enfin, elle fait le point sur les activités culturelles organisées par la microbrasserie des Grands Bois ainsi que sur la programmation du Café Ringo.

Monsieur Sylvain Laquerre informe le conseil de la tenue d'une rencontre avec la CAPSA portant sur le thème de la « forêt riveraine ». Concernant le dossier RÉCOLO, il précise que l'organisme est toujours en attente de réponses de certaines municipalités afin de pouvoir procéder à un règlement d'emprunt qui permettrait de réaliser d'importantes économies annuelles en frais d'intérêts.

Monsieur Guy Vallée informe le conseil que les travaux de rinçage du réseau d'aqueduc sur le territoire de la Municipalité sont en voie d'être terminés.

Madame Lise Baillargeon mentionne avoir participé à la journée portant sur la sécurité alimentaire, qui s'est tenue à Saint-Raymond le 22 octobre. Elle informe également le conseil de sa participation aux conférences du 25 octobre organisées par la Société d'histoire et portant sur l'avenir des églises. Enfin, elle fait part de sa participation au caucus de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui s'est tenu à Trois-Rivières.

2026-11-09-207 **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand (nom légal : Irène Bass)
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 261-2026 RELATIF À LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET AUX DÉMARCHES D'OBTENTION DES AUTORISATIONS REQUISES POUR LA RÉFECTION DU BARRAGE MUNICIPAL À FORTE CONTENANCE NIAGARETTE-2 (X-0001743) SERVANT À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 130 000$ ET UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 130 000$ REMBOURSABLE SUR 10 ANS

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, André Filteau, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement numéro 261-2026 relatif à la préparation des plans et devis et aux démarches d'obtention des autorisations requises pour la réfection du barrage municipal à forte contenance Niagarette 2 (X-0001743), servant à l'approvisionnement en eau potable, prévoyant une dépense de 130 000 $ et un emprunt à long terme n'excédant pas 130 000 $, remboursable sur 10 ans ».*

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-casimir.com;

QUE la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité mentionne que ce règlement a pour but d'autoriser ce conseil à procéder à la préparation des plans et devis nécessaires à la réfection du barrage municipal à forte contenance servant à l'approvisionnement en eau potable.

QU'un coût de 130 000$ est relié à ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du *Règlement numéro 261-2026 relatif à la préparation des plans et devis et aux démarches d'obtention des autorisations requises pour la réfection du barrage municipal à forte contenance Niagarette 2 (X-0001743), servant à l'approvisionnement en eau potable, prévoyant une dépense de 130 000 $ et un emprunt à long terme n'excédant pas 130 000 $, remboursable sur 10 ans ».*

_____
André Filteau, conseiller

2026-11-09-208 **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES TAXES IMPAYÉES**

Madame Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au conseil l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil approuve l'état soumis par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2026-11-09-209 **CALENDRIER 2027 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand (nom légal : Irène Bass)
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2027. Les séances se tiendront à la Salle paroissiale et débuteront à 19h30 les jours suivants :

Date	**Réunion**	**Jour**
2027-01-18	Régulière	Lundi
2027-02-08	Régulière	Lundi
2027-03-08	Régulière	Lundi
2027-04-12	Régulière	Lundi
2027-05-10	Régulière	Lundi

2027-06-14	Régulière	Lundi
2027-07-12	Régulière	Lundi
2027-08-16	Régulière	Lundi
2027-09-13	Régulière	Lundi
2027-10-12	Régulière	Mardi
2027-11-08	Régulière	Lundi
2027-12-13	Régulière	Lundi

ADOPTÉE

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame, Isabelle Gauthier directrice générale et greffière-trésorière, atteste conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums municipaux, que les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants ont toutes été déposées dans le délai prescrit.

M. Lise Baillargeon, mairesse (novembre)
M. Michel Trottier, conseiller poste #1 (novembre)
M. André Filteau, conseiller poste #2 (novembre)
M. Clément Godin, conseiller poste #3 (novembre)
Mme.Irène Saint-Amand, (nom légal Irène Bass) conseillère poste #4 (novembre)
M. Sylvain Laquerre, conseiller poste #5 (novembre)
M. Guy Vallée, conseiller poste #6 (novembre)

2026-11-09-210 **ADOPTION SANS CHANGEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PROHIBÉS RELATIFS AUX POSTES D'ESSENCE**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 139-2015 est entré en vigueur le 13 mai 2015 et que le conseil peut le modifier en suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer une modification réglementaire dans le but de permettre un projet de poste d'essence jumelé à un commerce intermédiaire de vente de produits alimentaires ;

ATTENDU QUE les deux usages mentionnés précédemment sont chacun autorisés dans la zone concernée, soit la zone commerciale C-6 ;

ATTENDU QU'il est présentement prohibé de joindre l'usage de station-service à celui de commerce intermédiaire de vente de produits alimentaires ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 septembre 2026 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 octobre 2026 et qu'un second projet fut adopté le 13 octobre 2026;

ATTENDU QUE ledit règlement n'a fait l'objet d'aucune demande référendaire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adopte le second projet de règlement 258-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015;

QUE le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Casimir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

2026-11-09-211 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 240 200$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 NOVEMBRE 2026**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint Casimir souhaite emprunter par billets pour un montant total de 240 200 $ qui sera réalisé le 25 novembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
187-2020	240 200 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 187-2020, la Municipalité de Saint Casimir souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand (nom légal : Irène Bass)
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 novembre 2026;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;

3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	**11 600 $**	
2028.	**12 100 $**	
2029.	**12 600 $**	
2030.	**13 200 $**	
2031.	**13 800 $**	**(à payer en 2031)**
2031.	**176 900 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 187-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 novembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2026-11-09-212 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2027 ET AUTORISATION À SIÉGER AUX INSTANCES DE LA MRC DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT que la mairesse, madame Lise Baillargeon, est nommée d'office afin de siéger au conseil de la MRC de Portneuf, conformément à l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer la mairesse à titre de représentante de la municipalité, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale ;

CONSIDÉRANT que M. Guy Vallée a été élu conseiller municipal lors des élections municipales 2025;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE monsieur le conseiller, Guy Vallée soit nommé maire suppléant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027;

QUE monsieur le conseiller, Guy Vallée soit nommé substitut de la mairesse à la MRC de Portneuf du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2026-11-09-213 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS**

La directrice générale dépose au conseil les états financiers comparatifs au 30 septembre 2026, comme prévu à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec;*

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2026.

ADOPTÉE

2026-11-09-214 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé;

ATTENDU QUE la proposition datée du 26 octobre est valide pour toute l'année 2027;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de la directrice générale et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;

- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;

- La préparation du rapport annuel auprès des vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal du Québec et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;

- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès par téléphone à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;

- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des sujets d'intérêts pour la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 26 octobre 2026 pour un montant de 1200,00 $, soit l'équivalent de 100.00$ par mois, plus les taxes applicables et les déboursés, et ce pour toute l'année 2027.

ADOPTÉ

2026-11-09-215 **ADOPTION DE LA 7e RÉVISION DU BUDGET ANNUEL DE L'OMHGP EN DATE DU 8 OCTOBRE 2026**

CONSIDÉRANT que l'OMHGP a transmis un septième budget révisé en date du 8 octobre 2026 dans lequel la contribution de la Municipalité de Saint-Casimir passe de 5331$ à 5342;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand (nom légal : Irène Bass)
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte le 7e budget annuel révisé de l'OMHGP en date du 8 octobre 2026.

ADOPTÉE

2026-11-09-216 **ADHÉSION À L'UMQ EN 2027**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à devenir membre de l'UMQ en 2027;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière à faire les démarches nécessaires pour effectuer cette adhésion à UMQ en 2027 au montant de 894.51$(plus taxes).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-494 « Association et abonnement ».

ADOPTÉE

2026-11-09-217 **ADHÉSION À LA FQM EN 2027**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables au renouvellement de l'adhésion à la FQM en 2027;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE renouveler l'adhésion à la FQM en 2027 au montant de 1 997.35$ (taxes incluses).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-494 « Association et abonnement ».

ADOPTÉE

2026-11-09-218 **RENOUVELLEMENT DU DROIT DE PASSAGE /CLUB DE MOTONEIGE ALTON INC.**

CONSIDÉRANT que les motoneigistes doivent emprunter certaines rues et terrains de la municipalité afin d'avoir accès au pont en face de l'Église;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir autorise le Club motoneige Alton inc. à emprunter les rues des Moissons, des Pionniers, Laquerre la partie la plus à l'est possible située sur les lots des loisirs (4 807 411 et 6 160 054) ainsi que la Place de l'Église pour le passage des motoneiges.

ADOPTÉE

2026-11-09-219 **DOSSIER DE LA FERME G. GRANDBOIS & FILS INC / DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION/LOTISSEMENT DES LOTS 3 927 197 ,3 927 212, 3 927 209, 3 927 208, 3 927 333**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir a reçu une copie de la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par la Ferme G.Grandbois & Fils Inc, ci-après « le demandeur no 1», pour l'achat de lots agricoles d'une superficie totale de 24,8006 hectares appartenant actuellement à la Ferme G. et B. Tessier Inc, ci-après « le propriétaire no 1» ;

ATTENDU QUE les lots visés par la présente demande sont décrits comme étant les lots 3 927 197 ,3 927 212, 3 927 209, 3 927 208, 3 927 333 du cadastre du Québec, situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Casimir ;

ATTENDU QUE le demandeur no 1 est un producteur agricole dûment enregistré (exploitation agricole active) et que la transaction vise à consolider, maintenir ou diversifier ses activités agricoles actuelles ;

ATTENDU QUE la présente transaction n'entraîne pas le retrait de terres de la zone agricole ni de demande d'usage à des fins non agricoles ;

ATTENDU QUE la demande d'acquisition s'inscrit en conformité avec les objectifs de la LPTAA, puisqu'elle favorise la pérennité des activités agricoles;

ATTENDU QUE la demande a été analysée au regard des règlements d'urbanisme en vigueur dans la municipalité et qu'elle est réputée conforme à la réglementation municipale :

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir recommande favorablement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) la demande d'autorisation d'acquisition déposée par la Ferme G.Grandbois et Fils Inc concernant les lots 3 927 197 ,3 927 212, 3 927 209, 3 927 208, 3 927 333 ;

QUE la Municipalité confirme que le projet d'acquisition n'affecte pas l'intégrité de la zone agricole locale et répond aux critères socio-économiques et agricoles de la région;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre la présente résolution ainsi à la CPTAQ via son Espace client réglementaire.

ADOPTÉE

2026-11-09-220 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA 10E SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES RESPONSABLES DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL DU CPE/BC LE KANGOUROU**

CONSIDÉRANT QUE le CPE/BC Le Kangourou organise, le 4 décembre prochain, la 10e édition de sa soirée de reconnaissance visant à souligner le travail et l'engagement des responsables de services de garde éducatifs en milieu familial (RSGE) de la région de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée permettra de reconnaître le dévouement, le professionnalisme et les années de service des responsables de services de garde éducatifs en milieu familial;

CONSIDÉRANT QUE le CPE/BC Le Kangourou sollicite une contribution financière auprès des municipalités afin de soutenir la tenue de cet événement de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE quatre responsables de services de garde éducatifs en milieu familial offrent leurs services sur le territoire de Saint-Casimir et contribuent ainsi au bien-être des familles de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner l'apport de ces professionnelles à la qualité de vie des familles de la communauté;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Irène Saint-Amand (nom légal : Irène Bass)
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir autorise le versement d'une contribution financière de 100 $ au CPE/BC Le Kangourou, afin de soutenir l'organisation de la 10e soirée de reconnaissance des responsables de services de garde éducatifs en milieu familial de la région de Portneuf;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970 (Dons et subventions).

ADOPTÉE

2026-11-09-221 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS 2027**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE le programme actuel prévoit une période d'application du 1er avril 2024 au 31 mars 2027;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir prévoit la formation de 1 (1) pompier pour le programme Pompier I et de deux (2) pompiers pour le

programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf, en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2026-11-09-222 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Guy Vallée à 19h55.

Isabelle Gauthier,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Lise Baillargeon
Mairesse